



DOSSIER DE DEMANDE DE DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS

Suite à la loi n°2004-811 du 13 août 2004, de modernisation de Sécurité Civile, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a émis un arrêté au 7 novembre 2006, fixant un Référentiel National relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours.

Cet arrêté stipule que tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association prestataire, de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Cette demande, doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans ce document.

L'organisateur a donc la pleine responsabilité des informations notifiées et non notifiées pourtant demandées dans ce dossier.

Ainsi, les dossiers incomplets (informations ou documents) ne pourront être traités et la réclamation des pièces manquantes retardera d'autant l'étude du dispositif.

Pour toutes informations concernant ce dossier, vous pouvez contacter le bureau par téléphone ou par mail.



ORGANISME DEMANDEUR

Raison Sociale :

Adresse de l'Organisme :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Adresse de correspondance :

Représenté par :

Fonction :

Représenté légalement par :

Fonction :

Autres informations :

MANIFESTATION

Intitulé de la Manifestation :

Descriptif :

Date :

Horaires de la manifestation :

Horaires de présence des secours :

Adresse précise de la manifestation :

Nom du contact sur place :

Fonction :

Téléphone sur place :



CARACTERISTIQUES HUMAINES

Demande de secours concernant : *(cochez la ou les cases correspondant à votre situation)*

ATTENTION si vous cochez public et acteurs/participants les deux dispositifs seront traités indépendamment.

Le public de la manifestation

Effectif public :

*Il s'agit de considérer l'effectif maximal du **public simultanément présent** sur l'évènement et non pas un effectif cumulé dans le temps.*

En effet, s'il existe des variations d'effectif du public au cours du déroulement de la manifestation (ex : 1000 personnes le matin et 4000 personnes l'après-midi), il convient de prendre en considération le taux supérieur de fréquentation du public (ex : 4000)

Tranche d'âge :

Durée de présence du public :

Public : assis debout statique dynamique

Comportement du public : calme à risque moyen à risque fort

Autres particularités :

Si la demande ne concerne pas le public de la manifestation, par qui sont-ils pris en charge en cas d'incidents :

Les acteurs / les participants

Effectif acteurs/participants :

Tranche d'âge :

Disposez-vous d'une autorisation de soins signée des parents pour tous les mineurs ? Oui Non

Autres particularités :

Dispositif de secours préconisé par votre organisme d'affiliation ou par la Préfecture :

pas de dispositif préconisé.



CARACTERISTIQUES MATERIELS

S'agit-il d'un circuit ? oui non
Si oui, ouvert fermé

Nombre de circuits différents :

Distances des circuits :

Nombres de boucles effectuées :

Superficie du terrain de la manifestation :

Distance entre les 2 points les plus éloignés du site :

Type de sol :

L'intégralité du parcours est-il accessible pour les véhicules de secours ?

oui non

Nous vous rappelons que les plans doivent comporter les zones non accessibles par les véhicules de secours, les voies de pénétration...

Zone de pose d'hélicoptère à proximité du site

Si oui, la faire apparaître sur le plan qui sera transmis au SAMU

Autres particularités :

zones cachées en forêt espace naturel accidenté

plan d'eau (*Nos équipes ne sont pas en mesure d'assurer la sortie d'une victime de l'eau*)

accès au site difficile pour les véhicules de secours

La zone à couvrir comprend-t-elle des voies publiques ? : oui non

Barriérage : oui (*à noter sur plans*) non
Heure de mise en place :

Structure accueillant le public ou les participants : permanente non permanente
type :

Autres informations que vous jugerez utiles de nous apporter pour la mise en place du dispositif :



ORGANISATION DES SECOURS

Local de type infirmerie disponible pour les secours

Lequel :

Électricité

Eau courante potable

Si non, espace destiné aux secouristes :

Réseau de communication avec les équipes de secours de l'APC (*radio, portatifs, talkie-walkie...*)

Si non, organisation et moyens mis en œuvre pour alerter les secouristes de l'APC 45 durant la manifestation :

Si le dispositif est assuré durant les temps de repas, la restauration des secouristes est à la charge de l'organisateur.

Si cela est impossible, une indemnité forfaitaire sera demandée.

Fournirez-vous les repas en nature : Oui Non Non concerné

STRUCTURES FIXES DE SECOURS PUBLICS LES PLUS PROCHES

Centre d'incendie et de secours de :

distance :

Structure Hospitalière de :

distance :

AUTRES STRUCTURES PRESENTES SUR PLACE ET INTEGREES AU DISPOSITIF

Secours publics : SMUR

Sapeurs-Pompiers

Missions :

Ambulanciers privés

Missions :

Police / Gendarmerie

Autres :

Médecin

Nom :

Tél portable :

Infirmier

Nom :

Tél portable :



GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Cette grille d'évaluation des risques est un outil d'analyse et d'évaluation des risques spécifiques à une manifestation, et permet ainsi de proposer un dispositif adapté.

Cette grille est donc un outil d'aide à la décision de dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours.

Le dispositif en faveur des « acteurs » est calculé indépendamment de celui du public et fait l'objet d'une application par obligation (fédérale, autorité compétente...) ou d'une analyse spécifique.

Cette évaluation permet de dimensionner la partie « public » du dispositif, qui sera juxtaposée à la partie « acteurs » et/ou pour des risques spécifiques (le cas échéant).

Cette grille est alimentée par la mise en place de cinq indicateurs :

- Effectif prévisible déclaré du public (P1),
- Effectif pondéré du public (P),
- Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement (P2),
- Caractéristiques de l'environnement ou accessibilité du site (E1),
- Délai d'intervention des secours publics (E2).

→ Effectif prévisible déclaré du public (P1)

L'estimation de l'effectif prévisible déclaré du public doit être fourni par l'organisateur de la manifestation, sous sa propre responsabilité (page 2 de ce document).

Toutefois, il s'agit de considérer l'effectif maximal du public simultanément présent sur l'évènement et non pas un effectif cumulé dans le temps.

→ Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement (P2)

En fonction du type d'évènement, il convient de définir le plus précisément possible le comportement du public, afin d'identifier le niveau de risque à affecter à la manifestation.

Toute activité non explicitement mentionnée dans le tableau ci-dessous, devra être assimilée à l'activité la plus proche en termes de risques.

En cas de cumul d'activités sur un même site, l'indicateur retenu sera le plus élevé des différentes activités.

Niveau de Risque	Activité du rassemblement	Cochez la case correspondante	Indicateur P ₂
Faible	Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...	<input type="checkbox"/>	0.25
Modéré	Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...	<input type="checkbox"/>	0.30
Moyen	Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement...	<input type="checkbox"/>	0.35
Elevé	Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, féria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement... Événements se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité...	<input type="checkbox"/>	0.40



→ **Caractéristiques de l'environnement OU de l'accessibilité du site (E1)**

Pour mesurer le niveau de ce risque, il faut prendre en considération une des énumérations concernant :

- Soit la caractéristique de l'environnement du site,
- Soit la caractéristique de l'accessibilité du site.

En cas de cumul des caractéristiques, l'indicateur retenu sera celui le plus élevé vis-à-vis de l'environnement ou de l'accessibilité ayant le niveau de risque le plus aggravant.

Niveau de risque	Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du site	Cochez la case correspondante	Indicateur E ₁
Faible	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structures permanentes : bâtiments, salle « en dur », ... ou ➤ Voies publiques, rues, ..., avec accès dégagés ou ➤ Conditions d'accès aisés 	<input type="checkbox"/>	0.25
Modéré	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structures non permanentes : gradins, tribunes, chapiteaux... ou ➤ Espaces naturels : surface ≤ 2 hectares ou ➤ Brancardage : 150 m < longueur ≤ 300 m ou ➤ Terrain en pente sur plus de 100 mètres 	<input type="checkbox"/>	0.30
Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Espaces naturels : 2 ha < surface ≤ 5 ha ou ➤ Brancardage : 300 m < longueur ≤ 600 m ou ➤ Terrain en pente sur plus de 150 mètres ou ➤ Autres conditions d'accès difficiles 	<input type="checkbox"/>	0.35
Elevé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Espaces naturels : surface > 5 hectares ou ➤ Brancardage : longueur > 600 m ou ➤ Terrain en pente sur plus de 300 mètres ou ➤ Autres conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables... ou ➤ Progression des secours rendue difficile par la présence du public 	<input type="checkbox"/>	0.40

→ **Délai d'intervention des secours publics (E2)**

Par structure de secours publics, il convient d'entendre un centre d'incendie et de secours de sapeurs-pompiers ou structure hospitalière doté d'un véhicule d'ambulance de type C de la norme NF EN 1789.

Les temps exprimés correspondent au délai de route entre la structure fixe de secours publics et le point d'accès le plus défavorisé du site sur lequel se tient la manifestation, délai auquel il convient d'ajouter le temps d'activation et de regroupement du personnel de secours publics.

Niveau de risque	Délai d'intervention des secours publics	Cochez la case correspondante	Indicateur E ₂
Faible	≤ 10 minutes	<input type="checkbox"/>	0.25
Modéré	> 10 minutes et ≤ 20 minutes	<input type="checkbox"/>	0.30
Moyen	> 20 minutes et ≤ 30 minutes	<input type="checkbox"/>	0.35
Elevé	> 30 minutes	<input type="checkbox"/>	0.40



→ **Indice total de risque**

Indice total de risque = $i = P_2 + E_1 + E_2$

Cet indice permet de calculer le ratio d'intervenants secouristes (RIS) en tenant compte des informations suivantes :

Si $P_1 \leq 100\ 000$ personnes alors $P = P_1$

Si $P_1 > 100\ 000$ personnes alors $P = 100\ 000 + \frac{(P_1 - 100\ 000)}{2}$

$RIS = i \times \frac{P}{1000}$

Ratio d'intervenants Secouristes	Type de DPS
$RIS \leq 0.25$ A la diligence de l'autorité de police compétente	A la diligence de l'autorité de police compétente
$0.25 < RIS \leq 1.125$ Point d'alerte et de premiers secours	Point d'alerte et de premiers secours
$1.125 < RIS \leq 12$ DPS de petite envergure	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$ DPS de moyenne envergure	DPS de moyenne envergure
$RIS > 36$	DPS de grande envergure

Je, soussigné
agissant en qualité de
certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans cette déclaration,
permettant la mise en place du dispositif prévisionnel de secours et ainsi des
moyens de secours mis en œuvre pour la manifestation déclarée dans ce dossier.

Fait à , le

SIGNATURE MANUSCRITE OBLIGATOIRE

Nom, Signature et tampon de l'organisme



ANNEXES

DOCUMENTS A JOINDRE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ✓ Programme de la manifestation avec horaires détaillés
- ✓ Plans d'accès au lieu de la manifestation
- ✓ Plans détaillés du site
- ✓ Annuaires téléphoniques des organisateurs
- ✓ En cas de circuit, les plans doivent comporter les informations suivantes :
 - Routes et chemins non carrossables
 - Routes carrossables accédant aux portions non conductibles
 - Échelle du plan ou distances sur circuit
 - Positions des commissaires de courses
 - Autres points d'accès difficiles

DOCUMENTS ANNEXES SELON VOTRE SITUATION

- Arrêté municipal / préfectoral
- Avis de la commission de sécurité
- Cahier des charges fédéral
- Plans des barriérages et horaires de mise en place